

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 27 (1956)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 6. Juin 1956

SOMMAIRE

Les deux La Ferrière — Chronique économique

Les deux La Ferrière

La Ferrière neuchâteloise dite de Valangin et La Ferrière épiscopale dite d'Erguel

Introduction

Les frontières ont essentiellement un caractère *historique*. Cependant, dans leur fixation, les conditions de la *géographie physique* des territoires ont aussi joué un rôle, parfois même fort important. Ce sont alors des frontières *naturelles*.

Qu'en est-il des limites entre La Chaux-de-Fonds et La Ferrière ? L'occupation et le peuplement du Haut-Jura neuchâtelois et du Haut-Erguel pose le problème des limites entre l'Ancien Evêché de Bâle et le Pays neuchâtelois, ou plus exactement entre la Seigneurie d'Erguel et la Seigneurie de Valangin, d'autant plus que les limites diocésaines sont généralement beaucoup plus anciennes que celles des seigneuries terriennes.

On le sait, longtemps flottante, la frontière entre les deux seigneuries a fait ici et là l'objet de contestations entre les princes-évêques de Bâle et les seigneurs de Valangin. Preuve en soit l'existence de deux *Conver(t)s*, deux *La Ferrière*, deux *Valanvron*, sans parler du problème que pose le nom du *Bas-Monsieur* et celui de *La Cibourg*, voire du lieu dit *Clermont* :

L'imprécision des limites

du territoire de l'ancienne La Chaux-de-Fonds

« La Chaux-de-fonds » apparaît dans l'histoire vers l'an 1350. Elle est fille de la paroisse de Fontaines, lieu qui lui a donné son nom. La paroisse autonome de La Chaux-de-Fonds, fondée en 1518, a été délimitée l'an 1550, et non pas fondée sous cette date, comme on a prétendu et continue à l'affirmer, délimitation qui eut lieu sous le règne du comte René de Challant, seigneur de Valangin.